

@.AUTOMOBILES

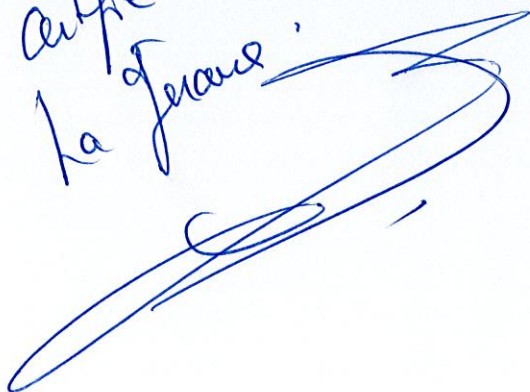
51 Route de Saint Georges d'Orques

34990 JUVIGNAC

LIASSE FISCALE 31/12/2022 IS / RS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

aufré Carfene
La Juvignac



Désignation de l'entreprise @.AUTOMOBILES										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 51 Route de Saint Georges d'Orques 34990 JUVIGNAC															
SIRET		7 9 5 0 7 9 8 0 5 0 0 0 3 7													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2									
										Exercice N clos le					
										3 1 1 2 2 0 2 2					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		128 542		012				128 542			
		Autres *		014		3 120		016		3 120					
	Immobilisations corporelles *		028		128 855		030		71 416		57 439				
	Immobilisations financières * (1)		040		2 623		042				2 623				
	Total I (5)				044		263 140		048		74 536		188 604		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		15 297		052				15 297			
		Marchandises *		060		32 984		062				32 984			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		26 578		070				26 578			
		Autres * (3)		072		5 655		074				5 655			
	Valeurs mobilières de placement		080		59 169		082				59 169				
	Disponibilités		084		154 114		086				154 114				
	Charges constatées d'avance *		092				094								
	Total II				096		293 797		098				293 797		
Total général (I + II)				110		556 937		112		74 536		482 400			
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						200 000				
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126						800				
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				)		37 847				
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136						44 521				
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142		283 168								
Provisions pour risques et charges				Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						31 025				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						96 397				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		23 036		)		71 810				
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176		199 232									
Total général (I + II + III)				180		482 400									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195		19 684				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		29 031				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		2 876				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

@.AUTOMOBILES

S.A.R.L. au capital de 200 000,00 Euros

Siège social : 51 Route de Saint Georges d'Orques

34990 JUVIGNAC

R.C.S : 795079805

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/05/2023

Le 30/05/2023,
à 9H,

Madame ANNE RIERE, détenant 3200 parts sociales,
Monsieur ERIC TONIOLO, détenant 4800 parts sociales,

associés de la société @.AUTOMOBILES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur ERIC TONIOLO, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

TE

AN

- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 44 521,12 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 44 521,12 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **44 521,12 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 2 226,06 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 42 295,06 Euros

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

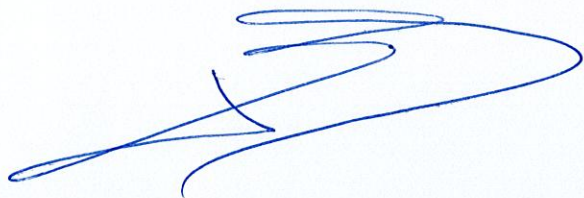
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

TG

AN

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.A small, stylized handwritten signature in blue ink, appearing as a quick, fluid stroke.A small, stylized handwritten signature in blue ink, appearing as a quick, fluid stroke.